

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2024

---

PROTÉGER LA POPULATION DES RISQUES LIÉS PFAS - (N° 2408)

Commission	
Gouvernement	

**RETIRÉ AVANT DISCUSSION**

## AMENDEMENT

N ° 91

présenté par  
M. Lefèvre

-----

### ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« 5° Tout produit phytosanitaire contenant des substances per- et polyfluoroalkylées. ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte-même.